

<p>D 22-127</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE DE NCPA.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Antoine ARIF: pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1 ;
- Vu la délibération n°2021-045 en date du 21 mai 2021 et relative à l'adoption du pacte de gouvernance de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ;
- Vu les délibérations n°2020-075 et n°2021-011 en date du 17 septembre 2020 et 18 février 2021 relatives à l'instauration et au fonctionnement du conseil de développement ;
- Vu la délibération n°2022-118 en date du 20 octobre 2022 et relative à la modification des statuts de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ;
- Vu les conférences des maires en date des 26 janvier 2021, du 18 septembre 2021, du 25 novembre 2021, du 10 mars et du 9 juin 2022 ;
- Considérant la volonté d'élaboration d'un projet de territoire affirmée par les élus intercommunaux ;
- Considérant que l'objectif des élus est de construire un document stratégique traduisant leurs ambitions à horizon 2030 ;
- Considérant la démarche participative poursuivie quant à l'élaboration du document via la participation des habitants du territoire ;
- Considérant les 4 grandes ambitions portées par ledit projet :
 - La préservation de l'environnement et la favorisation de la résilience du territoire
 - L'attraction de nouveaux actifs et la garantie d'un cadre de vie de grande qualité
 - Le maintien et la coordination de l'accès à l'éducation et aux loisirs
 - La dynamisation et l'accroissement de l'attractivité économique et touristique
- Considérant que des orientations pratiques sont définies afin de répondre aux ambitions ci-avant mentionnées ;
- Considérant le projet annexé à la présente délibération ;
- Considérant que ce projet de territoire doit être présenté à tous les conseils municipaux des communes membres ;
- Considérant que ce projet doit avoir un caractère évolutif et qu'ainsi il doit pouvoir être évalué et amendé régulièrement, et que NCPA a décidé d'instituer une évaluation annuelle à chaque fin d'année civile, ce jusqu'à la fin du mandat, soit

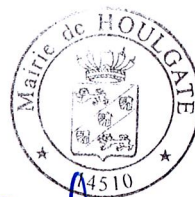
2025 afin de permettre au terme de chaque évaluation une revoyure et / ou une modification des orientations définies dans le projet actuel.

Olivier HOMOLLE informe que ce projet de territoire a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 20 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte du projet de territoire présenté.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Olivier COLIN", written over the printed name and the official stamp.